

Unité interdépartementale Drôme-Ardèche  
3 Avenue des Langories  
26 000 VALENCE

Valence, le 03/10/2022

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 12/07/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **BLANC MICHEL AUTOMOBILE**

38 ALLEE MARC SEGUIN  
07800 LA VOULTE-SUR-RHONE

Références : 20220930-RAP-DAEN0808  
Code AIOT : 0100005719

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 12/07/2022 dans l'établissement BLANC MICHEL AUTOMOBILE, implanté 38 ALLEE MARC SEGUIN 07800 LA VOULTE-SUR-RHONE. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- BLANC MICHEL AUTOMOBILE
- 38 ALLEE MARC SEGUIN 07800 LA VOULTE-SUR-RHONE
- Code AIOT : 0100005719
- Régime : Néant
- Statut Seveso : Non Seveso

L'inspection est menée dans le cadre de l'action nationale triennale post-Lubrizon, visant les établissements situés dans une bande de 100 mètres autour d'un site SEVESO.

Cette action vise à renforcer le contrôle des installations bordant les sites SEVESO, afin de vérifier l'absence d'effet domino susceptible de provenir de l'extérieur de ces établissements. En cas d'identification d'un potentiel de danger significatif, des investigations plus poussées seraient menées afin de caractériser / prévenir le risque d'effet domino.

#### **Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- Situation administrative (au titre du code de l'environnement) ;
- Potentiels de dangers de l'établissement vis-à-vis des sites SEVESO EURECAT et JINWANG.

## 2) Constats

### 2-1) Introduction

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet ; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L. 171-7 et L. 171-8 du Code de l'environnement, des suites administratives. Pour des faits engageant peu la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, une lettre de suites sera transmise avec une demande de mise en œuvre d'action corrective dans un délai donné. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées,
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité et que des précisions doivent être apportées pour juger de la nécessité ou non de proposer une suite administrative.
- « sans suite administrative ».

### 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

| Nom du point de contrôle             | Référence réglementaire                              | Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s) | Autre information |
|--------------------------------------|------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Point n°1 - Situation administrative | Code de l'environnement, Annexe à l'article R. 511-9 | /                                                                                                          | Sans objet        |
| Point n°2 – Potentiels de dangers    | Autre                                                | /                                                                                                          | Sans objet        |

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

Ce site ne comporte aucune installation classée. Aucun potentiel de danger susceptible d'engendrer des effets dominos sur les sites SEVESO n'a été identifié.

## 2-4) Fiches de constats

### Point de contrôle n°1 - Situation administrative

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Code de l'environnement, Annexe à l'article R. 511-9                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Classement ICPE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br>Classement des installations du site au regard de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).<br><br>Nomenclature consultable sur le site « AIDA » à l'adresse suivante :<br><a href="https://aida.ineris.fr/thematiques/nomenclature-icpe">https://aida.ineris.fr/thematiques/nomenclature-icpe</a>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Constats :</b><br>La société BLANC MICHEL AUTOMOBILE à La-Voulte-sur-Rhône n'est pas connue des services de l'inspection des installations classées. La visite des installations a permis de prendre connaissance des activités exercées par la société et des installations présentes (l'exploitant a déclaré disposer de moins d'un mètre cube d'huile, d'une chaudière fioul de moins de 500 L, d'un chalumeau oxygène-acétylène (petites bouteilles), aucun autre stockage d'hydrocarbure ou de gaz).<br><br>Aucune des installations sus-visées n'est susceptible de dépasser les seuils de classement de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE).<br><br>Le site ne relève donc pas de la nomenclature ICPE. |
| <b>Type de suites proposées :</b> Sans suite administrative                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Proposition de suites :</b> Sans objet                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

### Point de contrôle n°2 – Potentiels de dangers

|                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Référence réglementaire :</b> Autre                                                                                                                      |
| <b>Thème(s) :</b> Risques accidentels                                                                                                                       |
| <b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet                                                                                                         |
| <b>Prescription contrôlée :</b><br>Recensement des potentiels de dangers à proximité du site SEVESO seuil haut EURECAT et du site SEVESO seuil bas JINWANG. |
| <b>Constats :</b><br>Aucun potentiel de dangers susceptible d'engendrer des effets dominos sur les sites SEVESO n'est recensé.                              |
| <b>Type de suites proposées :</b> Sans suite administrative                                                                                                 |
| <b>Proposition de suites :</b> Sans objet                                                                                                                   |